

l'an deux mil vingt -quatre
le vingt-trois janvier à vingt-et-une heures
LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique
ordinaire, en mairie de Cernay-la-Ville,
Sous la présidence de Madame Claire CHERET, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. BONY, BOUSSIOUS, CHARIERAS, CHERET,
COSTEDOAT, DIOP, FLOHIC, FOUILLOT, GIBAUD-AZIZA, LAMIRAL,
MILON, MUNIER, PASSET, SANTINHO

Date de convocation
18 JANVIER 2024

formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : M. CZEPCZAK a donné procuration à M. BONY
M. EVEN a donné procuration à Mme GIBAUD-AZIZA
Mme GILLMANN a donné procuration à Mme MILON
Mme LE MOING a donné procuration à M. FOUILLOT
Mme RANCE a donné procuration à M. LAMIRAL

**Date d'affichage
de la convocation**
18 JANVIER 2024

**Date de publication
de la délibération**
1^{er} FEVRIER 2024

Absent : ./.

M. DIOP a été élu secrétaire

Nombre de conseillers 19

Présents 14

Votants 19

**OBJET : Programme voirie 2023-2026 d'aide aux communes et structures
intercommunales en matière de voiries, réseaux divers et sécurité
routière : travaux de sécurisation dans diverses rues**

M. BONY, Maire Adjoint, propose à l'Assemblée de solliciter une subvention dans le cadre du programme départemental 2023-2026 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voiries, réseaux divers et sécurité routière voté le 30 juin 2023 par le Département des Yvelines pour des travaux de sécurisation dans diverses rues. Les travaux consistent en la pose de signalétique verticale, comme par exemple la mise en place d'un panneau stop à la sortie de la place Paul Grimault, et la pose de coussins berlinois rue des Moulins et rue de la Ferme. M. LAMIRAL demande l'utilité de coussins berlinois sur une zone 30. M. BONY indique qu'il s'agit d'un outil permettant de faire ralentir les véhicules, facilement démontable en cas de mauvais positionnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après échanges de vues et délibérations,

À l'unanimité,

DÉCIDE de solliciter du Conseil Départemental des Yvelines une subvention au titre du programme départemental 2023-2026 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voiries, réseaux divers et sécurité routière pour l'opération suivante :

- Travaux de sécurisation dans diverses rues pour un montant de 14 635,00 € H.T.

La subvention s'élèvera à 6 088,16 € H.T, soit 41,90 % du montant des travaux subventionnables de 14 635,00 € H.T.

S'ENGAGE à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voies communales, communautaires ou départementales pour réaliser les travaux figurant dans le dossier annexé et conformes à l'objet du programme,

RECÛ EN PREFECTURE

le 01/02/2024 à 10h53

Application agréée E-legalite.com

S'ENGAGE à financer la part de travaux restant à sa charge,

DIT que les dépenses seront imputées en section d'investissement : article 2151 opération 52,

AUTORISE Mme la Maire ou son représentant à signer les documents se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait conforme
Cernay-la-Ville, le 1^{er} février 2024

La Maire
Claire CHERET

Le secrétaire de séance
Massamba DIOP



Mis en ligne le 01/02/2024 à 10h53

REÇU EN PREFECTURE

le 01/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217801281-20240123-DCH2024_003